

## Action en faveur du parc locatif privé social

**Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 15/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 617	Montant de l'opération : 40 000 €

### **I Rappel**

Le projet de PLH a identifié comme axe prioritaire la mobilisation du parc privé.

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 13/12/2002, a décidé la mise en œuvre d'une action en faveur du parc locatif privé en secteur prioritaire défini par l'ANAH (secteur PLI) pour la mise en œuvre du « Programme d'intérêt Général » (PIG).

La « maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » (MOUS) d'animation de cette action a été confiée à Habitat et Développement Local (HDL).

La mission d'HDL consistait, jusqu'au 31 mai 2004, à informer les propriétaires sur les différentes possibilités offertes par le PIG, à établir un diagnostic technique, à effectuer des simulations financières, à rédiger les conventions pour le compte des propriétaires.

La commission « Habitat » du 14 avril 2004 a notamment donné son accord pour la reconduction du dispositif d'animation du PIG, dans l'attente de l'arrêté préfectoral prorogeant le PIG. Celui-ci a été effectivement reconduit pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

### **II Bilan de la MOUS d'animation du Programme d'Intérêt Général (26/03/2003 au 01/07/2004)**

- 259 logements locatifs, rénovés, créés ou remis sur le marché dont 15 PST (Programme Social Thématique), 17 logements conventionnés et 4 logements à loyer intermédiaire. L'objectif est atteint à 50% pour les logements conventionnés mais dépassé pour les PST
- Des contacts, aboutis ou pas, ont été pris avec plus de 300 propriétaires
- Repérage de logements vacants sur le quartier des Chaprais

La mission d'HDL s'achevait le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cependant, même si le nombre de logements produits est inférieur à celui espéré du fait notamment des incidences du dispositif De Robien sur le parc locatif privé, il apparaît important pour la Commission de maintenir la dynamique engagée, de concrétiser certains contacts pris et de travailler sur la remise sur le marché de logements aujourd'hui vacants.

La commission souhaite la poursuite de la mission d'animation du PIG, tout en demandant la réactualisation rapide du cahier des charges de la MOUS.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la poursuite de la mission réactualisée d'animation du PIG et sur le lancement d'une consultation, pour un coût prévisionnel de 40 000 Euros.**

Pour extrait conforme,  
Le Président